

Protocole destiné aux parents d'élèves septembre 2020

(En collaboration avec l'équipe enseignante) **CORRECTIF DU 7 SEPTEMBRE 2020**

CONTEXTE

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées.

A partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

A partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission du coronavirus chez les enfants.

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

• **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce document vous permettra de mieux aborder cette rentrée, sous forme de questions réponses.

1- Généralités

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Quand mon enfant rentrera à l'école ?

Votre enfant rentrera à l'école le mardi 1^{er} septembre.

Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?

Les effectifs par classe ne sont plus limités par le gouvernement. Tous les enfants inscrits à l'école feront leur rentrée.

2- Organisation générale

a) Entrées et sorties des classes

Comment s'effectuera la dépose de mon enfant à l'école ?

. Veuillez prendre la température de votre enfant avant de l'amener à l'école. Au moindre signe de maladie veuillez le garder chez vous et en avertir immédiatement l'école.

. **Nous vous demandons d'être très respectueux des horaires qui vous sont donnés**

. 1 Seul parent accompagnateur, port du masque OBLIGATOIRE (arrêté préfectoral).

. 2 entrées et sorties sont prévues :

Entrée côté Maternelle : pour toutes les maternelles des petites sections aux grandes sections

Entrée côté primaire : pour toutes les classes du primaire du CP au CM2

. Pour déposer votre enfant au portail il vous faudra respecter le sens de circulation et les règles de distanciation physique grâce au marquage au sol.

. **ET SURTOUT ne pas partir précipitamment car un contrôle de température pourra être effectué aux entrées et si votre enfant présente de la fièvre nous ne l'accepterons pas.**

A quelle heure mon enfant devra-t-il arriver à l'école le matin ?

Le matin votre enfant arrivera selon le planning suivant :

Côté Maternelle		Côté primaire	
		Garderie	7h30-8h45
PS	8h50	CP	8h50-9h00
MS	8h50	CE1	8h50-9h00
GS	9h00	CE2	8h50-9h00
		CM1	8h50-9h00
		CM2	8h50-9h00

Les enfants dont les enseignants sont au portail (2 enseignants), restent dans la cour. Tous les autres élèves montent en classe après lavage des mains.

Comment mon enfant sera accueilli à l'école ?

Vos enfants seront accueillis au portail de l'école, par leur enseignant.

Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation spéciale.

Si mon enfant ne mange pas à l'école, à quelle heure sort-il de l'école le midi et à quelle heure rentre-t-il ?

Le midi votre enfant sortira selon le planning suivant :

Côté Maternelle		Côté primaire	
		CP	12H00
PS	11H50	CE1	12H00
MS	11H50	CE2	12H00
GS	12H00	CM1	12H00
		CM2	12H00

L'après-midi votre enfant arrivera selon le planning suivant :

Côté Maternelle		Côté primaire	
		CP	13H50-14H00
PS	13H50	CE1	13H50-14H00
MS	13H50	CE2	13H50-14H00
GS	14H00	CM1	13H50-14H00
		CM2	13H50-14H00

A quelle heure mon enfant sort-il en fin de journée ?

Le soir votre enfant sortira selon le planning suivant :

Côté Maternelle		Côté primaire	
		CP	17H00
PS	16H50	CE1	17H00
MS	16H50	CE2	17H00
GS	17H00	CM1	17H00
		CM2	17H00

Merci de respecter les distances de sécurité sanitaire également quand vous revenez chercher votre enfant.

Avons-nous un moyen de garde le mercredi ?

Oui la garderie sera ouverte aux horaires habituels sur réservation et sans limitation du nombre d'enfants accueillis

b) Le repas à l'école

Comment se déroulera le temps de midi à l'école ?

La cantine fonctionnera quasiment normalement.

L'entrée et la sortie de la cantine se fera par groupe d'enfant fréquentant la même classe.

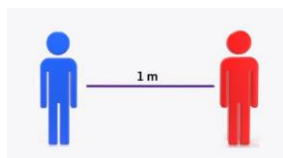
Par contre nous ne pouvons pas stocker les aliments dans un réfrigérateur commun, ni les réchauffer dans un four à micro-ondes commun.

Donc pour les enfants ayant un régime alimentaire particulier, vous pouvez prévoir un repas froid dans un sac isotherme. Pour les plus petits, veillez à couper en morceaux leurs fruits, viandes, légumes Pour éviter tout contact direct avec vos enfants.

Cette situation est amenée à évoluer selon les conditions sanitaires dues à la COVID-19.

3- Les règles sanitaires

a) Les règles de distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

b) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte

Le port du masque pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

c) Les parents

Vous avez en tant que parents, un rôle primordial auprès de vos enfants pour que la rentrée se passe sans souci.

- Apprentissage du respect des gestes barrières (explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- surveillance d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école, (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- de respecter les horaires précis pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

De notre côté nous nous engageons à vous informer :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- des moyens mis en oeuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne votre enfant ou un autre élève ;
- Mettre en place toutes les procédures recommandées pour assurer la sécurité sanitaire au sein de l'école

d) Et plus tard...

Toutes ces données et toute cette organisation sont amenées à évoluer, en fonction des risques sanitaires, des informations gouvernementales, du nombre d'enfants accueillis, de l'état de santé du personnel enseignant et communal. Tout changement vous sera communiqué au plus vite.

Merci de votre compréhension